

Fiche technique activité		PRI – ACT 443 Version n° 2 21/06/2023
Description brève	<b>Stockage autres que denrées alimentaires</b>	
	Description	Code
Lieu	Entrepôt	PL31
<b>Activité</b>	Stockage en dehors du commerce de détail	AC125
Produit	Autres produits que denrées alimentaires et autres qu'aliments pour animaux	PR29
Ag/Au/E	Enregistrement	NA
Type de n° Agr/Aut	NA	
Guide autocontrôle	<p>Guide sectoriel du transport routier et de l'entreposage dans la chaîne alimentaire</p> <p>Guide sectoriel sur la production, l'importation et le commerce d'engrais organiques</p> <p>Guide pour l'autocontrôle dans le secteur de la production et du commerce en gros des engrais minéraux</p> <p>Guide autocontrôle dans le secteur de la fabrication, de l'emballage et du conditionnement, de l'importation et de la distribution des substrats de culture et amendement du sol</p> <p>Guide d'autocontrôle pour le négoce de céréales et de produits d'agrofourmiture</p> <p>Attention ! Les guides d'autocontrôle cités ici le sont à titre indicatif et non contraignant – plus d'informations à ce sujet dans la partie « Autocontrôle » de la fiche.</p>	<p>G-017</p> <p>G-028</p> <p>G-035</p> <p>G-036</p> <p>G-038</p>
<p>Le stockage à des fins commerciales par exemple d'engrais, d'amendements du sol, de semences, de plants de pomme de terre, d'autre matériel de multiplication végétal, de plantes ornementales, de matériel d'emballage en contact avec les aliments.</p> <p>Cette fiche comprend également l'emballage d'engrais, amendements du sol, substrats de culture et/ou produits connexes</p> <p>Le stockage peut se faire à température ambiante ou réfrigérée.</p> <p>Cette fiche ne concerne pas le stockage de denrées alimentaires, de sperme, d'embryons, d'aliments pour animaux, de sous-produits animaux, de graisses fondues issues de matériel de catégorie 1, 2 ou 3, de produits dérivés (de sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine) ou le stockage de produits phytopharmaceutiques.</p> <p>Cette fiche ne concerne pas le stockage de matières premières ou de sa propre production dans le cadre d'une activité qui est déjà enregistrée, autorisée ou agréée par l'AFSCA.</p>		
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l' <b>activité</b> de la fiche)		
NA		
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l' <b>activité</b> de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)		
Transport des produits stockés, pour son propre compte		
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l' <b>activité</b> de la fiche et doivent être enregistrées séparément)		
Si stockage d'engrais, amendements du sol, substrats de culture et/ou produits connexes contenant des		

<b>Fiche technique activité</b>	<b>PRI – ACT 443</b> Version n° 2 21/06/2023
produits dérivés de sous-produits animaux : ACT 429 – Stockage de sous-produits animaux pour engrais	
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l' <b>activité</b> de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)	
NA	
<b>Base juridique</b>	
Arrêté Royal du 16/01/2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire.	
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)	
NA	
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Agr/Aut	
NA	
Conditions pour attribuer l'Agr/Aut	
NA	
<b>Informations complémentaires et/ou remarques</b>	
NA	
<b>Autocontrôle</b>	
<p>Pour tiers : guide G-017 à partir de la version 1.  Pour son propre compte : , guide G-028 à partir de la version 1 (engrais organiques), guide G-035 à partir de la version 1 (engrais minéraux), guide G-036 à partir de la version 1 (substrats de culture organiques), guide G-038 à partir de la version 1 (grossiste en agrofournitures).</p> <p>Avertissement : Pour savoir avec certitude quel guide est applicable dans une situation donnée, il faut consulter les champs d'application spécifiés dans les guides-mêmes. Les guides proposés dans cette fiche d'activité le sont à titre indicatif en prenant en compte les situations les plus probables. Cependant, la fiche d'activité peut recouvrir une large gamme de produits / d'activités dont certains ne tombent peut-être pas sous le scope du (des) guide(s) mentionnés. À l'inverse, il est possible que certains guides non mentionnés puissent être d'application dans des situations très spécifiques.</p>	
<b>Financement</b>	
Secteur de facturation: commerce de gros Si l'activité principale de l'unité d'établissement: le montant de la contribution est fixé en fonction du nombre de personnes occupées	